



LA MINISTRE
DES
OUTRE-MER

LE SECRETAIRE D'ETAT
CHARGÉ DU COMMERCE
EXTERIEUR, DE LA
PROMOTION DU TOURISME
ET DES FRANÇAIS DE
L'ETRANGER

Paris, le 08 FEV. 2016

LETTRE DE MISSION

Mission pédagogique et exploratoire à Saint-Pierre-et-Miquelon portant sur les relations commerciales de l'Archipel avec le Canada (février 2016)

Monsieur le conseiller spécial,

Le texte de l'Accord économique et commercial global (AECG ou CETA – *Comprehensive Economic and Trade Agreement*) auquel l'Union européenne (UE) et le Canada sont parvenus en août 2014 fait actuellement l'objet de derniers travaux de clarification juridique. Cet accord porte à la fois sur la baisse des barrières tarifaires classiques et sur la réduction des nombreuses barrières non tarifaires qui font obstacle au commerce de part et d'autre de l'Atlantique Nord.

Lors de sa visite à Saint-Pierre-et-Miquelon en décembre 2014, le Président de la République a annoncé l'envoi dans l'archipel d'une mission pédagogique sur l'AECG.

Saint-Pierre-et-Miquelon, comme Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM), ne fait pas partie du territoire douanier de l'UE et n'est à ce titre pas couvert par les stipulations de l'AECG/CETA. Le ministère des affaires étrangères et du développement international et le ministère des outre-mer ont ainsi veillé à une libéralisation tarifaire différée pour une liste de produits essentiels pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les stipulations précises de l'accord restent encore insuffisamment connues des Saint-Pierrais et des Miquelonnais, notamment du fait du statut spécifique de l'archipel au regard de l'union douanière européenne. Un travail de pédagogie est par conséquent indispensable afin que les acteurs locaux puissent disposer d'une compréhension précise de ce texte. Par ailleurs, l'AECG/CETA entraîne des modifications parfois substantielles des modalités du commerce bilatéral entre l'UE et le Canada, ce qui peut éventuellement justifier une évolution du cadre juridique de la relation commerciale entre l'Archipel et le Canada.

**Monsieur Jean-Marie Paugam, conseiller spécial
pour les affaires internationales du directeur général du Trésor**


Dans ces conditions, nous vous demandons d'effectuer une mission pédagogique et exploratoire à Saint-Pierre-et-Miquelon auprès des élus et des forces vives de l'archipel (entreprises, syndicats, chambres consulaires, associations et citoyens). Cette mission n'a pas pour but de susciter un échange avec les autoités canadiennes et est limitée au périmètre des acteurs de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le premier objectif de la mission est de présenter de manière pédagogique aux Saint-Pierrais et aux Miquelonnais d'une part les objectifs, le contenu et le calendrier de l'AECG/CETA et d'autre part l'inscription de l'archipel dans ce contexte en tant que PTOM. Les solutions transitoires négociées pour le compte de Saint-Pierre-et-Miquelon devront à cet égard faire l'objet d'une présentation spécifique.

Le second objectif de la mission est exploratoire et consiste à identifier les points qui nécessiteraient d'engager une négociation bilatérale entre la France et le Canada afin de transposer pour Saint-Pierre-et-Miquelon un certain nombre de mesures pertinentes contenues dans l'AECG/CETA (par exemple l'ouverture des marchés publics, la levée de barrières sanitaires et phytosanitaires et des obstacles techniques au commerce). A partir d'entretiens avec les acteurs locaux (représentants de l'Etat, collectivités locales, chambres consulaires, entreprises, syndicats, associations), vous identifierez précisément le périmètre des sujets pouvant faire l'objet de contacts bilatéraux franco-canadiens éventuels, l'Etat gardant la compétence de négociation de traités internationaux dans le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces contacts n'auront en tout état de cause pas pour objet de rouvrir la négociation de l'AECG/CETA ou de modifier le statut de l'archipel.

Vous veillerez à prendre l'attache des cabinets de la Ministre des Outre-Mer et du Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger avant de vous rendre sur l'archipel. Vous recevrez, dans la préparation de cette mission, l'appui de la sous-direction de la politique commerciale et de l'investissement de la direction générale du Trésor et de la direction générale des Outre-Mer. La mission devrait avoir lieu à Saint-Pierre-et-Miquelon avant la fin du mois de février 2016 et remettra son rapport à la fin du mois d'avril 2016.

Nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller spécial, en l'expression de notre considération distinguée.



George Pau-Langevin



Matthias Fekl